

COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 Septembre 2022

Le 21 Juillet deux mille vingt-deux à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la mairie, au nombre de onze en suite de la convocation faite le 19 Septembre 2022.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, GUILLEMOT Marianne, L'HOSTIS – LE DIAGON Stéphanie, STERVINOUE Sylvaine, LE LIBOUX Claude, LE BADEZET Yoann, NEDELLEC Morgane, ROBIN-LE GALLO Evelyne, LE FOLGOC-NICOLAS Maryvonne, COMMEUREUC Adeline, , GERBEAU Philippe.

Étaient absents excusés : Monsieur Le DEVEHAT Yannick qui donne procuration à Madame LE FOLGOC- NICOLAS Maryvonne.

Monsieur LERAY Gurvan qui donne procuration à Mme NEDELLEC Morgane.

Monsieur CHAMPOT donne procuration à Mr Yoann LE BADEZET

Monsieur LE BADEZET Cédric donne procuration à Mme GUILLEMOT Marianne

Secrétaire de séance : Madame GUILLEMOT Marianne.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 22 Juillet 2022

DÉCISIONS

1°/ Modifications délibérations

Modification de la délibération N° 61 du 21/07/2022

1°) Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour obtenir la subvention du conseil départemental et des instances du foot (District ou Région) le devis que nous avons choisi pour le remplacement de la main courante et des abris de touches au terrain de foot ne remplissait pas les critères pour l'obtention de la subvention.

La nouvelle estimation de la société SN Sport, qui inclut donc la fourniture et la pose de la main courante et les deux abris de touche au terrain de football, s'élève à : 16253.44€ € HT soit 19504.13 € T.T.C.

De plus, monsieur le Maire propose de compléter l'équipement du stade par la fourniture et l'installation de deux ensembles pare ballons derrière les buts côté route de 30 mt de large et de 6mt de haut chacun. La proposition de la société SDU s'élève à 10240,68 € HT soit 12288,82 € TTC.

Cette opération peut ouvrir à des subventions du Conseil Départemental (35%) et des instances du Football District ou Région (50% plafonné à 10000 €). Le reste à charge prévisionnel pour la commune est de 7221,19 € sur cette opération. Un dossier sera constitué dans ce sens.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- **DÉCIDE** de valider les nouveau devis de la société SN et SDU pour un montant de 26494,14€ H.T soit 31792,97€ TTC

- 2°/ Modification délibération : Achat et installation de buts multisports à l'école

Comme pour l'équipement du stade et pour les mêmes raisons, le dossier de l'achat et de l'installation de buts à l'école a été reconsidéré et la pose par les services techniques est annulée. En conséquence, le montant du devis complet de la société SDU s'élève à 11718,74 € HT soit 14242,49 € TTC. A ce devis il convient de prévoir le traçage des différents jeux sportifs que permettra le nouvel équipement. La société HELIOS présente un devis d'un montant de 3862,00 € HT soit 4634,40 € TTC.

Ce dossier sera déposé pour subventionnement auprès du Conseil Départemental.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- **DECIDE** de valider le nouveau devis de la société SDU pour un montant de 11718,74 € HT soit 14242,49 € TTC et de la société Helios pour un montant de 3862,00 € HT soit 4634,40 € TTC.

2°/ OPERATION EMPLOI SERVICE TECHNIQUE

La commune a bénéficié d'un contrat aidé, affecté au renfort des services techniques depuis le début novembre 2021. La charge de travail d'entretien des équipements, du réseau routier est cohérente avec cette structure des services techniques.

Mr ROUSSEAU Nicolas occupe cet emploi temporaire à la satisfaction de son responsable et des élus couvrant ce domaine. A souligner que monsieur Rousseau est résident sur la commune. Le contrat prendra fin au 30 octobre et dès lors sa reconduction se pose, tant dans la forme que quantitativement.

Afin de conserver cette ressource au sein des services techniques, Monsieur le Maire propose la création d'un poste de titulaire au sein du service technique afin de pérenniser le contrat de Mr ROUSSEAU Nicolas.

Mr ROUSSEAU Nicolas passera à compter du 01/11/2022 en qualité d'agent stagiaire pour une durée d'un an avant une titularisation éventuelle, sur une quotité de 35H00.

Le Tableau des effectifs de la commune de Guern au 1^{er} Novembre 2022 : TITULAIRES

| Nombre | Grades | Observations |
|---------------|--|------------------------------------|
| 1 | Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe | Temps complet |
| 1 | Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe | Temps complet |
| 1 | Adjoint technique de 2 ^{ème} classe | Temps complet |
| 1 | Agent de Maîtrise | Temps complet |
| 1 | Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe | Temps complet |
| 1 | Agent de Maîtrise | Temps NC – 32h/35 ^{ème} |
| 1 | Agent de Maîtrise | Temps NC – 33/35 ^{ème} |
| 1 | Agent territorial spécialisé des écoles maternelles – ATSEM principal de 2 ^{ème} e classe | Temps NC – 33h15/35 ^{ème} |
| 1 | Animateur catégorie B | Temps NC – 17h50/35 ^{ème} |

| | | |
|---|--|--|
| 1 | Adjoint territorial du patrimoine | Temps complet – |
| 1 | Adjoint technique (cuisinier) | Temps non complet 28h/35 ^{ème} |
| 1 | Adjoint technique de 2 ^{ème} classe | Temps NC 32.50h/35 ^{ème} |
| 1 | Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe stagiaire | Temps Complet |

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **15 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à la création d'un emploi de titulaire au service technique à compter du 1 novembre 2022 et à affecter Mr ROUSSEAU Nicolas sur ce poste à la même échéance.

3°/ REPAS DES AINES – INVITATIONS ET MENUS

1°) Monsieur le Maire informe l'assemblée que les invitations sont à distribuer aux personnes de plus de 70 ans afin d'organiser le repas des aînés qui se tiendra le dimanche 16 Octobre. Les réponses des participants est attendue au plus tard pour le 5 octobre. Si des personnes n'ont pas été sollicitées d'ici au 5 octobre, elles sont invitées à contacter la mairie. Le restaurant « Aux anges » a fourni un devis pour un montant de 25€/ personne.

La composition du repas a été choisie en séance et sera communiquée au restaurant pour préparation et service.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- **DECIDE** de valider le devis aux cafés des anges pour un montant de 25€/personnes.

4°/Choix des prestataires pour le magazine 2023.

Madame L'HOSTIS LE DIAGON présente à l'assemblée les 2 devis pour la confection du magazine 2023 et les 2 propositions pour l'impression de la nouvelle édition.

-1°) : CONFECTION : Devis de Mme MEVEL pour la Conception et mise en page pour un montant de 722.00€ TTC

Devis de Mme Coline DUBOIS pour un montant de 480 € TTC

-2°) IMPRESSION :

Devis de la société COPYPLAN pour l'impression ; Le devis est de 817 € H.T soit 898.70€ T.T.C et devis de la société Graph-Impress pour un montant de 1139 € HT

La commission communication réunie le 19 septembre, propose de retenir les offres de Charlotte Mevel et de la société COPYPLAN.

Le montant total s'élèvera à **1620,70 Euros TTC**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **15 voix pour, 0 contre, 0 abstention** :

DECIDE d'accepter les devis de Mme MEVEL et de la Sté COPYPLAN pour la confection et l'édition du magazine 2023.

5°/ QUESTIONS DIVERSES

Remplacement copieur mairie : Le contrat du copieur mairie arrive à échéance le 31 janvier 2023 et son renouvellement doit être anticipé dès maintenant compte tenu des délais d'approvisionnement.

Une offre de Buro 56 a été faite et le bilan de l'année écoulé présenté :

Le copieur CANON actuel est en location pour un montant de 273 €uros/Trimestre. Au 30/06, le compteur de la machine affiche 378000 copies. Le coût total incluant les copies sur un an est de 2503 €/HT/an.

La nouvelle proposition est :

- Copieur CANON : Loyer : 340 €/trim, soit 1360 €/an. Il est proposé une baisse du cout copie neutralisant l'augmentation du loyer. Le cout total prévisionnel serait de 2694 €uros en incluant un bloc de 2 cassettes supplémentaires.
- Copieur OLIVETTI : Coût de location 308 €/trim soit 1232 /an. Le coût copie est évalué à 1234 euros plus l'équipement de cassettes supplémentaires pour 92 €uros annuel conduit à un coût total de 2558 €uros.

Monsieur Le Maire propose de retenir l'offre de renouvellement par un copieur de marque Olivetti d'un coût équivalent à celui en place.

A noter la suppression de l'option FAX, désormais obsolète.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **15 voix pour, 0 contre, 0 abstention** :

DECIDE d'accepter le devis de la société BURO 56 pour la livraison, installation du nouveau copieur.

INFORMATIONS

1°/ POINT TRAVAUX

Monsieur le maire et Yoann LE BADEZET, adjoint, font le point sur l'avancement des divers chantiers en cours sur la commune :

- Conteneurs enterrés : 4 ensembles sur 5 sont posés. Le 5ème sera mis en place vendredi après avoir surmonté quelques difficultés : canalisation d'eau potable non localisée sur les plans et roche difficile à extraire. Mise en service prévue vers début décembre simultanément sur les communes de Malguénac et Le Sourn
- Canalisation GAZ : Le chantier avance très bien et les perturbations en lien avec les déviations devraient s'estomper pour la fin septembre
- La rénovation de la salle polyvalente : Départ différé dans l'attente de la fin des études techniques réseaux électriques. Prévision de démarrage vers début janvier.

2°/ POINT Rentrée Scolaire

Les effectifs de l'école pour l'année 2022- 2023 sont

88 élèves dans les **4 classes** (**22** dans la classe de Mr LESAGE et Mme LE BRETON, **18** dans la classe de Mme GAUBERT, 23 dans la classe de Mme AUTORS et 25 dans la classe de Mme PHILIPPE.

1 à 2 enfants sont encore prévus en cours d'année pour une rentrée en TPS ou PS.

Restaurant scolaire : en moyenne 80 enfants prennent leur repas chaque jour

ALSH du mercredi : Progression importante en ce début d'année scolaire

Mercredi 7 septembre : 15 enfants à la cantine et ALSH

Mercredi 14 septembre : 16 enfants à la cantine : 17 enfants à l' ALSH

Mercredi 21 septembre : 18 enfants à la cantine : 19 enfants à l' ALSH

3°/ Ouverture de l'épicerie :

- L'inauguration de l'épicerie a eu le samedi 17 Septembre. A ce jour, il y a 50 familles adhérentes
- Les créneaux d'ouverture de l'épicerie ont été déterminés. En attendant d'avoir plus de membres, ouverture sur 3 créneaux par semaine : Le Lundi de 10h à 12 h, le jeudi et samedi de 17h à 19H.
- 23 fournisseurs sont désormais référencés à l'épicerie avec 300 produits différents.

4°/ Conseil Municipal des enfants :

Le premier conseil Municipal des enfants s'est réuni le Lundi 12 Septembre.

Mme GUILLEMOT Marianne nous présente les premières orientations suite à cette réunion.

1. Clôture du mandat en cours.

Proposition de faire un courrier remerciant l'équipe des élus sortant avec un gouter offert par la mairie le samedi 22 Octobre à 14h.

Les nouveaux élus seront aussi inviter afin d'échanger sur les projets et leurs idées.

2. Organisation du prochain mandat.

Après avoir constaté qu'il est difficile de mobiliser les CM2 passés en 6^{ème}, la commission a décidé de renouveler les CM2 passants en 6^{ème} par des CE2.

Il y aura donc des élections tous les ans pour les CE2.

3. Planning pour réélection du CME.

Voici le planning proposé et valider par l'enseignante concernée, Mme Philippe Emeline

Lundi 3 octobre en fin de matinée : présentation du projet, dépôt des documents aux enfants, réponses aux questions.

Lundi 10 octobre fin de matinée : dépôts des candidatures

Du lundi 10 octobre au lundi 17 octobre : campagne électorale

Lundi 17 octobre début d'après-midi : élection des nouveaux élus.

Premier conseil lundi 7 novembre après l'école (gouter à la garderie) horaire 16h30-17h30.

Remise du "kit" élus CME (pochette + crayon/cahier+ livret du petit citoyen), échanges et prises de notes des idées- des projets.

5°/ QUESTIONS DIVERSES :

- **GUERN ACTUS DE NOVEMBRE 2022 :**

Monsieur LE BOUEDEC Joseph rappelle que le Guern Actus de Novembre est en préparation. Les articles sont à déposer en mairie **pour le 15 octobre 2022 dernier délai.**

- **SPECTACLE DE NOËL 2023**

Marianne Guillemot a validé avec l'équipe enseignante la planification du spectacle de Noël pour les enfants de l'école le lundi 12 décembre après-midi

Prochain conseil municipal : jeudi 17 novembre 2022 à 20h30